

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2012

Présents : M Dovergne : Maire, Mme Hanosset M : Adjointe
Mmes Berthe M, O Lavallard
Mrs Pommier A, Delecroix S, Mazurier T, Lapère E

Absents : Mme Bourgois A, Mr. Lemarié S.

Secrétaire de séance : Mme Maryline HANOSSET.

I - FINANCEMENT TRAVAUX ECOLE:

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de création-extension du groupe scolaire, Pour un montant de travaux estimé à 359 040€ HT + CPS, OCP.....correspondant au devis présenté par M. Letocart, architecte, APRES EN AVOIR DELIBERE l'assemblée délibérante adopte à l'unanimité le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide du Conseil Général au titre de la PACTE et arrête le plan de financement suivant :

Subvention État D.E.T.R. :	106 425 € (30%)
Subvention Conseil Général :	100 000 €
Subvention Conseil Régional :	34 000€
Part revenant au maître d'ouvrage (dont TVA°) :	188 986,84 €

Délib.N° 01 - 281112 - 80237

L'assemblée délibérante sollicite l'aide de Monsieur GEST député de la circonscription au titre de l'enveloppe parlementaire

Délib.N° 02 - 281112 – 80237

L'appel d'offre est paru dans le Courrier Picard et la Gazette. Les dossiers sont à retirer chez Phototechnic et doivent être déposés ou envoyés en mairie avant le 21/12 à 16h.

II - ALSH :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de poursuivre l'action des Accueils de Loisirs Sans Hébergement du SIVU Avre Luce après sa dissolution et d'accepter le transfert de résultat de fonctionnement du SIVU Avre Luce (actif, passif et contrat en cours).

Délib.N° 05 - 281112 - 80237

III – PLAQUES DE RUE :

Le Conseil Municipal retient l'offre de Monsieur Barbreau pour l'achat des plaques de rue et des numéros.

VI- QUESTIONS DIVERSES :

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer au percepteur Mme Nativelle une indemnité de conseil au titre de l'année 2012 pour un montant de 133,80€.

Délib.N° 03 - 281112 – 80237

-Le conseil décide de verser les indemnités horaires pour Bruno.

Délib.N° 04 - 281112 – 80237

- Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de faire une décision modificative comme suit :

↳ Fonctionnement

- Ch. 023: - 20 000 €
- Ch. 011: +15 700 € (art 6061 :4000 €,art 60622 :1000€,art60633 :1000€,art 61521 : 2700€,art 61522 : 3000 €, art 61558 :1000 €, art 626 : 3000€)
- Ch. 012 : + 4 300 € (art 6411 1800€, art 6413 1300€, art 6450 1200 €)

↳ Investissement

- Ch 021 : - 20 000 €
- Ch 23 article 2313 : - 20 000€

Financement PLU :

- Ch 021 article 2151 : - 1 200 €
- Ch 020 article 202 : + 1200 €

Délib.N° 06 - 281112 – 80237

La séance est close à 22 H 50 et comporte 6 délibérations.

**ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CONFORME**

A. Dovergne

M. Hanosset

M. Berthe

O. Lavallard

E. Lapère

A. Pommier

T. Mazurier

S. Lemarié